

CONSULTATION 202606

PRESTATIONS DE GARDIENNAGE, SECURITE INCENDIE ET SURVEILLANCE DU SITE

ANNEXE 2 – CCAP : PENALITES

N° PENALITE	INTITULE DES PENALITES	MONTANT PENALITE	MODALITE D'APPLICATION
1	Absence de mise à jour des dossiers des agents	100,00 €	Par agent et par habilitation par semaine de retard et calculé dès le lendemain de la fin de validité des précédents documents
2	Absence de signalement d'un incident	150,00 €	Par occurrence
3	Absence d'un agent non solutionnée dans les délais prévus au marché	50,00 €	Par 1/2 heure de retard et par agent calculé dès la fin du délai prévu au marché
4	Autocontrôle non réalisé ou non transmis	150,00 €	Par constat
5	Défaut de renseignement de la main courante	150,00 €	Par occurrence
6	Défaut de tenue du personnel	100,00 €	Par constat et par agent
7	Défaut de transmission des données relatives aux rondes	150,00 €	Par occurrence
8	Dégradation ou perte d'un matériel mis à disposition par l'ENPC (en plus de la facturation du remplacement)	150,00 €	Par matériel et par occurrence
9	Evacuation générale du bâtiment non justifiée	1 500,00 €	Par occurrence
10	Non réalisation des formations obligatoires ou prévues au marché	150,00 €	Par agent et par formation par semaine de retard et calculé dès le lendemain de la fin de validité des précédentes formations
11	Non réalisation ou réalisation incomplète de ronde	150,00 €	Par ronde
12	Non-respect des normes, règlements, règles de l'art	150,00 €	Par manquement constaté

13	Non-respect des plages horaires	150,00 €	Par constat
14	Perte/dégradation de badge ou clé (en plus de la facturation du remplacement)	100,00 €	Par perte/dégradation
15	Refus de se conformer à une consigne écrite ou orale d'un responsable désigné par les membres du groupement	150,00 €	Par occurrence
16	Refus de se conformer aux missions prévues au titre du marché	150,00 €	Par occurrence
17	Retard dans la transmission de planning	100,00 €	Par jour de retard calculé dès le lendemain du délai prévu au marché
18	Absence à une réunion programmée (interlocuteur dédié au marché)	150,00 €	Par occurrence
19	Retard dans la mise en place du matériel de ronde ou main courante électronique	200,00 €	Par jour de retard calculé dès le lendemain du délai prévu au marché et par matériel
20	Dépassement du taux d'indisponibilité	150,00 €	Par occurrence
21	Absence ou Anomalie dans la production des rapports et des documents périodiques à remettre au groupement	100,00 €	Par jour calendaire
22	Comportement inapproprié d'un agent	150,00 €	Par occurrence
23	Consigne non respectée	150,00 €	Par occurrence
24	Abandon du poste de sécurité sans remplacement	150,00 €	Par occurrence
25	Non-respect ou non connaissance des procédures du site	150,00 €	Par occurrence
26	Utilisation du téléphone personnel et/ou activité inappropriée (exemple visionnage d'un film...) lors de la prestation de l'agent de sécurité	150,00 €	Par occurrence
27	Trousse de secours incomplète	100 €	Par occurrence
28	Tout autre manquement non prévu ci-dessus	150,00€	Par occurrence
29	Dépassement de la date de démarrage	500€	Par jour de retard